Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_191-DE

Délibération n° 2026.191

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

2026.191 - Finances – Attribution du Fonds de Compensation de la DGF (FCDGF) 2026

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_191-DE

Fougères Agglomération **2026.191**

2026.191 - Finances – Attribution du Fonds de Compensation de la DGF (FCDGF) 2026

En 2018, un fonds a été créé afin de compenser de la perte de la DGF des communes ayant subi une baisse de leurs dotations suite à la création de Fougères Agglomération.

Les communes retenues étaient celles qui en 2018, avaient vu leur montant de DGF diminuer de plus de 2% par rapport à 2017.
Les règles de versement aux communes sont les mêmes que celles appliquées pour le Fonds de Développement des Communes « classique » et sont en partie définies par la loi :

- Le FCDGF est une subvention en investissement, adossée à un projet. La notion d'équipement concerne à la fois les équipements (sportifs etc.) et les infrastructures (voiries, réseaux…).
- Le FCDGF ne peut pas contribuer au remboursement en capital de l'emprunt même si c'est une dépense liée à un équipement. De même, il ne peut financer la constitution de réserves foncières, ni le versement d'une subvention d'équipement (compte 204).
- Le montant du FCDGF versé par Fougères Agglomération ne peut excéder 50% du montant HT restant à charge de la commune. De plus, la participation de la commune doit correspondre au minimum à 20% du montant total des financements apportés par les personnes publiques.

En 2026, il est proposé de compenser à hauteur de 40% la perte 2026/2017 pour les communes retenues dans le dispositif de 2018, exceptées celles ayant vu leur montant de DGF augmenter (Rives-du-Couesnon, Saint-Christophe de Valains, Saint-Ouen-des-Alleux, La Bazouge-du-Désert, Le Ferré et La-Chapelle-Saint-Aubert, Louvigné-du-Désert).

Vu l'article 5216-5 (VI) du code général des collectivités territoriales,

Considérant les demandes des communes

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE FINANCER** les projets suivants dans le cadre du fonds de compensation de perte de la DGF 2026 :

Communes	Parte DGF 2017/2025	Projet financé	Coût HT opération	FCDGF 2025	Part financements publics	% Fougères Agglo	% commune
Monthault	32 221	Réfection toiture salle polyvalente et menuiserie bâtiment communal	13 037,72	6 342	49%	49%	51%
Villamée	21 377	Acquisition équipements bar/restaurant/multiservices et panneaux information lumineux	41 153,00	8 541	48%	21%	52%

- **DE RAPPELER QUE** le versement de l'aide doit intervenir en 2026, la commune devant transmettre son titre en 2026, via Chorus pro. Si le titre de recette n'est pas transmis dans le délai imparti, la subvention est annulée.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET